

Bruxelles – 16 mai 2025 – 18:00 CET

 Informations réglementées¹

Publication Conformément aux Exigences de la Loi du 2 mai 2007

16 mai 2025 - Anheuser-Busch InBev (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) ("AB InBev") ("la Société") annonce aujourd'hui, conformément à l'article 14, premier alinéa de la Loi du 2 mai 2007, qu'elle a reçu une notification de transparence en vertu des articles 6 et 18 de la Loi du 2 mai 2007.

Le pourcentage des droits de vote attachés aux actions détenues par AB InBev a franchi à la hausse le seuil de 3%, suite à l'acquisition d'actions propres par AB InBev dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres en cours.

La notification de transparence contient les informations suivantes :

1. Date de la notification : Notification datée du 15 mai 2025.
2. Motif de la notification : Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote.
3. Notification par : Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle ; Des personnes agissant de concert.
4. Personnes soumises à l'obligation de notification :

Nom	Adresse (pour les personnes morales)
M. Max Van Hoegaerden Herrmann Telles	
M. Jorge Paulo Lemann	
M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira	
BRC Sàrl de droit luxembourgeois	2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
EPS SA de droit luxembourgeois	488 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg
Stichting Anheuser-Busch InBev de droit néerlandais	760 Amstelveenseweg, 1081 JK Amsterdam
Anheuser-Busch InBev SA	1 Grand Place, 1000 Bruxelles
Rayvax Société d'investissements SA	88 Rue Gachard, 1050 Ixelles
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	Cerastraat 1, 4811 Breda, Pays-Bas
Fonds Verhelst SC	1 Brouwerijplein, 3000 Leuven

5. Date de la transaction : 12 mai 2025
6. Seuil franchi (en %) : 3
7. Dénominateur : 2.019.241.973
8. Détails :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
		Liés à des titres	Non liés aux titres	Liés à des titres	Non liés aux titres
Détenteurs de droits de vote					
M. Jorge Paulo Lemann	0	0		0,00%	
M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira	0	0		0,00%	

M. Max Van Hoegaerden Herrmann Telles	0	0		0,00%	
BRC SàRL de droit luxembourgeois	28.097.078	28.097.078		1,39%	
EPS SA de droit luxembourgeois	99.999	99.999		0,00%	
EPS Participations	67.291.593	67.291.593		3,33%	
Stichting Anheuser-Busch InBev	663.074.832	663.074.832		32,84%	
Anheuser-Busch InBev	53.209.397	60.847.101		3,01%	
Brandbrew	265.894	265.894		0,01%	
Brandbev	172.467	172.467		0,01%	
Ambrew	200.000	200.000		0,01%	
Sous-total	812.411.260	820.048.964		40,61%	
Rayvax Société d'investissements SA	50.000	50.000		0,00%	
Sous-total	50.000	50.000		0,00%	
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	0	0		0,00%	
Fonds Baillet Latour	5.485.415	5.485.415		0,27%	
Sous-total	5.485.415	5.485.415		0,27%	
Fonds Verhelst SC	0	0		0,00%	
Fonds Voorzitter Verhelst	6.997.665	6.997.665		0,35%	
Sous-total	6.997.665	6.997.665		0,35%	
TOTAAL		832.582.044	0	41,23%	0,00%

B) Instrument s financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d' instru- ments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% des droits de vote	Règlement
TOTAL					0	0,00%	

TOTAL (A ET B)	# de droits de vote	% des droits de vote
	832.582.044	41.23%

9. Chaîne d'entités contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :

Action de concert et structure de l'actionariat d'AB InBev :

- 1) EPS, EPS Participations, Rayvax Société d'Investissements, BRC et Stichting Anheuser-Busch InBev sont liés par une convention d'actionnaires organisant le contrôle conjoint par EPS, EPS Participations et BRC de la Stichting Anheuser-Busch InBev et établissant une action de concert avec Rayvax Société d'Investissements.
- 2) Anheuser-Busch InBev et ses filiales Brandbrew, Ambrew et Brandbev sont contrôlées par la Stichting Anheuser-Busch InBev, elle-même contrôlée conjointement par EPS, EPS Participations et BRC.
- 3) Le Fonds Baillet Latour et le Fonds Voorzitter Verhelst ont également conclu une action de concert avec la Stichting Anheuser-Busch InBev. Le Fonds Baillet Latour est contrôlé par la fondation de droit néerlandais Fonds InBev Baillet Latour. Le Fonds Voorzitter Verhelst est contrôlé par la société coopérative Fonds Verhelst.
- 4) Rayvax Société d'Investissements ne fait l'objet d'aucun contrôle.
- 5) EPS Participations est détenue intégralement par EPS, qui, pour sa part, ne fait l'objet d'aucun contrôle.
- 6) Le contrôle ultime de BRC est détenu conjointement par Messieurs Jorge Paulo Lemann, Carlos Alberto da Veiga Sicupira et Max Van Hoegaerden Herrmann Telles. Un tableau concernant la chaîne de contrôle complète de BRC a été inclus en annexe de la notification.

10. Informations complémentaires : Franchissement du seuil de 3% des droits de vote suite aux rachats d'actions propres par Anheuser-Busch InBev, réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions propres.

- 1) Certificats émis par la Stichting Anheuser-Busch InBev (administratiekantoor) : EPS détient 1 certificat, EPS Participations détient 331.537.415 certificats et BRC détient 331.537.416 certificats émis par la Stichting Anheuser-Busch InBev. Chacun de ces certificats donne potentiellement droit à 1 action Anheuser-Busch InBev, dont la Stichting Anheuser-Busch InBev

- est titulaire. Ces certificats ne sont pas repris au point 10) B), sans quoi les droits de vote qu'ils représentent auraient été comptabilisés deux fois.
- 2) Les personnes physiques exerçant le contrôle ultime sur BRC effectuent la déclaration pour le compte des sociétés exerçant un contrôle intermédiaire en amont de BRC, en vertu de l'article 11, §1er de la loi du 2 mai 2007. Etant donné que de très nombreuses sociétés détiennent un contrôle intermédiaire sur BRC sans toutefois détenir de participation dans Anheuser-Busch InBev, ces sociétés n'ont pas été reprises dans le tableau des quotités, mais dans un tableau distinct en annexe de la notification.
 - 3) EPS effectue la déclaration pour le compte de EPS Participations, sa filiale, en vertu de l'article 11, § 1er de la loi du 2 mai 2007.
 - 4) Anheuser-Busch InBev effectue la déclaration pour le compte de Brandbrew Ambrew et Brandbev, ses filiales, en vertu de l'article 11 § 1er de la loi du 2 mai 2007.
 - 5) La Stichting Fonds InBev Baillet Latour effectue la déclaration pour le compte de la SC Fonds Baillet Latour, en vertu de l'article 11, §1er de la loi du 2 mai 2007. La Stichting ne détient directement aucune action Anheuser-Busch InBev.
 - 6) La société coopérative Fonds Verhelst effectue la déclaration pour le compte de la SC Fonds Voorzitter Verhelst, en vertu de l'article 11, §1er de la loi du 2 mai 2007. La première desdites sociétés ne détient directement aucune action Anheuser-Busch InBev.

Les notifications de participations importantes à effectuer conformément à la loi du 2 mai 2007 ou aux statuts d'AB InBev doivent être envoyées à jan.vandermeersch@ab-inbev.com.

Ce communiqué de presse peut être consulté sur le site web d'AB InBev via ce lien www.ab-inbev.com.

À propos de Anheuser-Busch InBev (AB InBev)

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob ULTRA®; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hooch à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 144 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2024, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 59.8 milliards d'USD (hors joint-ventures et entités associées).

Contacts Anheuser-Busch InBev

Investisseurs

Shaun Fullalove

E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

E-mail : ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

E-mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com

Médias

Media Relations

E-mail : media.relations@ab-inbev.com